

Charte du club

Adopté par le comité - Version 2026

Introduction

Cette charte se base sur les valeurs fondamentales décrites dans la **Charte d'éthique du sport suisse**, auxquelles le Club adhère, aux côtés de **Swiss Olympic**, de l'**OFSP** et de **Swiss Tennis**.

Le TC Etoy s'engage, par cette charte, à respecter et promouvoir les principes éthiques et déontologiques applicables à tous les acteurs du jeu. Elle dicte le comportement attendu au quotidien par les membres, les entraîneurs, les juniors, les parents et les dirigeants du Club.

La Charte d'éthique du Sport

Le Sport suisse a un fondement clair : « **For the SPIRIT of SPORT** ». Partout, à tout moment, il rappelle que le sport vit en premier lieu de l'esprit du sport.

Il résume les exigences de la « **Charte d'éthique du sport suisse** », dont les principes engagent toutes les joueuses et tous les joueurs à un sport sain, respectueux et loyal :

- Traiter toutes les personnes de manière égale.
- Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.
- Renforcer le partage des responsabilités.
- Respecter pleinement les sportives et sportifs au lieu de les surmener.
- Éduquer à une attitude sociale juste ainsi qu'à un comportement responsable envers l'environnement.
- S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel et moral.
- S'opposer au dopage et à la drogue.
- Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.
- S'opposer à toute forme de corruption.

L'Esprit du tennis

La pratique du tennis et du sport en général est un droit, une source de plaisir et de jeu. L'**Esprit du tennis** est positif. Il prône l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite. Notre sport contribue à l'épanouissement individuel et l'émancipation collective.

L'**Esprit du tennis** rejette et condamne toutes les formes de discrimination liées à, entre-autres mais pas uniquement, l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques. Il prône également l'égalité entre personnes. Le court de tennis est un espace de libertés et d'expression, ouvert à tous.

Toutes les formes de harcèlement, les gestes déplacés, les mots dénigrants et la vulgarité sont totalement proscrits.

Les actrices et acteurs du club

Les valeurs décrites dans cette charte doivent être appliquées et promues par toutes les actrices et tous les acteurs du club. Celles-ci et ceux-ci comprennent : les membres, les professeures et professeurs, les élèves, les parents d'élèves, les dirigeantes et dirigeants, les spectatrices et spectateurs et les personnes invitées.

Promouvoir l'**Esprit du Tennis Club Etoy**, c'est :

- Respecter les statuts et les règlements du club.
- Représenter les valeurs du club, à domicile comme à l'extérieur.
- Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toutes les formes de discrimination liées à, entre-autres mais pas uniquement, l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques.
- Respecter le matériel mis à disposition et les installations.
- Refuser toutes formes d'agression.
- Prôner l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite. Refuser la tricherie.
- Comprendre que la générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.

Protection des mineur·e·s

Le Club porte une attention particulière à la sécurité et au bien-être des enfants et adolescent·e·s qui pratiquent le tennis en son sein, notamment dans le cadre de l'école de tennis.

Les interactions entre un adulte et un·e élève mineur·e se déroulent autant que possible en présence d'autres personnes ou dans des espaces visibles.

Toute communication avec un·e élève mineur·e concernant les cours passe autant que possible par les parents ou représentant·e·s légaux·ales, ou reste strictement liée à l'encadrement sportif.

Toute personne témoin d'un comportement préoccupant envers un·e mineur·e est invitée à le signaler sans délai, selon la procédure décrite ci-dessous.

Signalement et conséquences

Toute personne — membre, parent, élève, professeure ou professeur, témoin — qui constate ou vit une situation contraire aux principes de la présente charte (harcèlement, discrimination, comportement inapproprié, mise en danger d'un·e mineur·e, etc.) est invitée à en informer le Comité, à l'adresse : **comite@tcetoy.ch**.

Les signalements sont traités avec discrétion, dans le respect de la dignité des personnes concernées.

Pour les manquements graves à l'éthique sportive, le Club reconnaît la compétence de **Swiss Sport Integrity** et du **Tribunal du sport suisse**, conformément à ses statuts.

Tout manquement avéré à la présente charte peut faire l'objet des mesures disciplinaires prévues par le règlement du club et les statuts de l'association (avertissement, suspension, exclusion).

Les professeures et professeurs de tennis doivent...

Sécurité physique et santé des joueuses et joueurs

- S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécurisés en tout temps.
- Être prêts à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
- Éviter de mettre les joueuses et les joueurs dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptées à leur niveau.
- Chercher à préserver la santé et le bien-être des élèves.

Responsabilités

- Utiliser judicieusement l'autorité associée à leur position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des élèves.
- Favoriser le développement de l'estime de soi des joueuses et des joueurs.
- Ne pas tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
- Connaître leurs limites sur le plan des compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir. Respecter leur profil de fonction, le public cible et le cadre d'intervention correspondant à son niveau de qualification.
- Honorer leurs engagements et leur parole.
- Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.

Intégrité dans les rapports avec les autres

- Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions de monitrice ou de moniteur de tennis.
- S'abstenir de tout comportement ou langage déplacé constituant du harcèlement. Ne pas entretenir de relation inappropriée avec un-e élève.
- S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.

Respect

- Respecter l'autre et s'interdire toutes les formes de discrimination liées à, entre-autres mais pas uniquement, l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques.
- Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
- Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur mises en place par le Club ou la fédération. Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
- Maintenir sa dignité en toutes circonstances.
- Faire preuve de contrôle de soi.